

Calcul de la déduction relative au RIC

Ce formulaire s'adresse à vous si vous désirez calculer la déduction à laquelle vous avez droit pour 2015 ainsi que la partie inutilisée des déductions des années 2011 à 2015, relativement à un investissement que vous avez fait en 2010 ou après dans le Régime d'investissement coopératif (RIC).

1 Renseignements sur vous (écrivez en majuscules)

Nom de famille	Prénom	Numéro d'assurance sociale
----------------	--------	----------------------------

2 Revenu total servant à calculer la déduction

Revenu net (ligne 275 de votre déclaration de revenus)					1
Déduction pour gains en capital (ligne 292 de votre déclaration de revenus)					2
Montant de la ligne 148 de votre déclaration de revenus	+				3
Additionnez les montants des lignes 2 et 3.	=				4
Montant de la ligne 1 moins celui de la ligne 4					5
Revenu total servant à calculer la déduction					=

3 Déduction relative au RIC utilisée en 2015

Partie inutilisée des déductions au début de 2015

Important : Ces informations figurent sur le formulaire TP-965.39.4 de 2014.

Partie relative à 2010 (ligne 31, colonne C)					20
Partie relative à 2011 (ligne 32, colonne C)	+				21
Partie relative à 2012 (ligne 33, colonne C)	+				22
Partie relative à 2013 (ligne 34, colonne C)	+				23
Partie relative à 2014 (ligne 35, colonne C)	+				24
Additionnez les montants des lignes 20 à 24.					25
Partie inutilisée des déductions au début de 2015					=

Montant donnant droit à une déduction (case G de vos relevés 7 de 2015)					26
Additionnez les montants des lignes 25 et 26.	=				27

Montant de la ligne 5 _____ x 30 %					28
------------------------------------	--	--	--	--	----

Le montant le moins élevé des lignes 27 et 28 correspond à la déduction relative au RIC à laquelle vous avez droit pour 2015.

Inscrivez une partie ou la totalité de la déduction à laquelle vous avez droit pour 2015. Reportez ensuite le montant de la ligne 29 à la ligne 287 de votre déclaration de revenus.					29
Déduction relative au RIC utilisée en 2015					=

4 Partie inutilisée des déductions reportée à l'année 2016

	A		B		C
	Montants des lignes 20 à 24 et 26		Montant ou partie du montant de la col. A utilisé en 2015		Partie inutilisée des déductions reportée à l'année 2016 (col. A - col. B)
Partie relative à 2010*	(20)				30
Partie relative à 2011	(21)			=	31
Partie relative à 2012	(22)			=	32
Partie relative à 2013	(23)			=	33
Partie relative à 2014	(24)			=	34
Partie relative à 2015	(26)			=	35
Additionnez les montants de la colonne B. Le résultat doit égaler le montant de la ligne 29.	Total				

* Vous pouvez reporter uniquement aux cinq années suivantes la partie inutilisée de la déduction à laquelle vous avez droit relativement à un investissement dans une année donnée. Par conséquent, vous ne pouvez pas reporter à l'année 2016 la partie inutilisée de la déduction relative à 2010.